

Recueil des Actes Administratifs

---

# Actes de l'Exécutif départemental



## ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

**CABINET..... 1483**

Arrêté du 6 octobre 2020 portant délégation d'attribution et de signature à M. Jean-Louis CANOVA, Conseiller Départemental délégué chargé d'assumer, en co-responsabilité avec M. Jean Marie MISSLER, Vice-Président du Conseil départemental, la compétence départementale relative au Budget Participatif du Département de la Meuse .....1483



# Actes de l'Exécutif départemental

## CABINET

**ARRETE DU 6 OCTOBRE 2020 PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE A M. JEAN-LOUIS CANOVA, CONSEILLER DEPARTEMENTAL DELEGUE CHARGE D'ASSUMER, EN CO-RESPONSABILITE AVEC M. JEAN MARIE MISSLER, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, LA COMPETENCE DEPARTEMENTALE RELATIVE AU BUDGET PARTICIPATIF DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE**

Le Président du Conseil départemental de la Meuse,

Vu l'article 31 de la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 2 avril 2015, du 15 février 2018 et du 24 mai 2018 relatives à la constitution, la composition et à l'affectation des postes de la Commission permanente,

Vu les délégations accordées par le Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en date du 24 mai 2018 portant délégations d'attribution et de signature aux vice-présidents et membres du Conseil départemental,

## **ARRETE**

### DELEGATION DE FONCTIONS

**Article 1** - Monsieur Jean-Louis CANOVA, Conseiller départemental délégué, est chargé d'assumer, en co-responsabilité avec Monsieur Jean-Marie MISSLER, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental, et dans le cadre des directives qui pourront lui être données, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil départemental, la compétence départementale relative au Budget participatif du Département de la Meuse.

### DELEGATION DE SIGNATURE

**Article 2** - Dans les conditions stipulées à l'article 1<sup>er</sup>, l'intéressé reçoit délégation expresse de signature pour :

- Les correspondances ayant trait à son domaine d'intervention.
- Tous rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente constituant des actes d'administration courante ou d'exécution des décisions antérieures.
- Tous rapports présentés aux mêmes instances, nécessités soit par les règles de procédure édictées par les textes en vigueur, soit par les exigences de la comptabilité départementale.
- Tous actes pour lesquels les procédures législatives ou réglementaires auront été strictement observées.

**Article 3** – Le Directeur général des Services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs du Département.

Bar le Duc,

**Claude LEONARD**  
Président du Conseil départemental



**Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :**

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

**Imprimeur :** Imprimerie Départementale  
Place Pierre-François GOSSIN  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Editeur :** Département de la Meuse  
Hôtel du Département  
Place Pierre-François GOSSIN  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Date de parution :** 06/10/2020

**Date de dépôt légal :** 06/10/2020